

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 21 avril 2011

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 24

Date de convocation : 14 avril 2011

votants : 23

L'an deux mille onze, le 21 avril, à dix neuf heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs Christian André, André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Alain Cadan, Marie Andrée Colléon, Michel Ducroz, Jean Pierre Forestier, Garnier Henri, Jean Pierre Ginet, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, Joëlle Pillet, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Joël Ferreira, Odile Gattelet, Christophe Marlière, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mr Jean Pierre Germain, délégué suppléant sans voix délibératives.

Mmes et Mrs Bernadette Cathelin, Robert Ginet, André Picon, Pierre Goury, sont excusés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le président soumet le compte rendu de la séance du 18 mars 2011 à l'approbation du Conseil.

M le Président met au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2011.

Aucune observation n'étant faite, monsieur le président déclare le compte rendu de la séance du 18 mars 2011 approuvé.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- assainissement: marché des vidanges de fosses.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**Budget Général**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice de 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2010 Budget Général

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Claude Giroud, vice-président, M. Marin étant sorti de la pièce, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par monsieur Bernard Marin, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice Dépenses Année 2010	3 205 827.16 €	774 044.83 €
Réalisation exercice Recettes Année 2010	3 211 001.58 €	824 103.63 €
Résultat Exercice 2010	5 174.42 €	50 058.80 €
Report Exercice Précédent : Déficit	0	- €
Report Exercice Précédent : Excédent	460 075.83 €	63 357.20 €
Résultat Cumulé Exercice 2010	465 250.25 €	113 416.00 €

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre les membres votants désignés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 Budget Général

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 le conseil communautaire, considérant :

- l'excédent global de la section de fonctionnement qui s'élève à 465 250.25 €
- l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 113 315.80 €

Décide :

- d'affecter la somme de 10 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget de l'exercice 2011
- de reporter en recettes de la section de fonctionnement du budget 2011 la somme de 455 250.25 €

VOTE DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2011

Monsieur le président présente le budget général de l'exercice 2011. Ce budget reprend les soldes du compte administratif pour l'exercice 2010.

Il s'équilibre avec les montants suivants :

Section de fonctionnement : 3 700 145.25 €

Section d'investissement : 1 899 045 €

Les principaux travaux d'investissement sont le réaménagement du Belvédère de la Chambotte, l'acquisition de la maison Duchenne, les études pour l'extension du parc Entre2Lacs et le balisage de 100 kilomètres de chemins de randonnées.

Ce budget est voté à l'unanimité des conseillers présents.

Ont signés au registre les membres votants désignés ci-dessus.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Après analyse des différents Budgets Primitifs 2011, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer les taux des taxes locales pour 2011 comme suit :

	Taux 2011	Produit attendu
Taxe Habitation	3.21%	286 974.00 €
Taxe Foncier Bâti	4.59%	320 336.10 €
Taxe Foncier Non Bâti	10.71%	14 437.08 €
Contribution Foncière Economique (Ex TP)	4.57%	79 426.60 €
Total TAXES		701 173.78 €
Contribution Foncière Economique (Ex TPZ)	25.24%	25 063.32 €
Allocations compensatrices		7 519.00 €
Taxe additionnelle FNB		- €
Versement FNGIR		34 376.00 €
CVAE		57 303.00 €
Prélèvement GIR		- €
Total		825 435.10 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2011 comme présentés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010
Budget annexe : assainissement

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice de 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2010
Budget annexe, assainissement

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Claude Giroud, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par monsieur Bernard Marin, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Fonctionnement	Investissement
Réalisation exercice Dépenses Année 2010	609 971.77 €	456 426.11 €
Réalisation exercice Recettes Année 2010	584 865.42 €	447 071.39 €
Résultat Exercice 2010	-25 106.35 €	-9 354.72 €
Report Exercice Précédent : Déficit		-88 321.41 €
Report Exercice Précédent : Excédent	202 760.76 €	
Résultat Cumulé Exercice 2010	177 654.41 €	-97 676.13 €

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre les membres votants désignés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010

Budget annexe : assainissement

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010, le conseil communautaire, considérant :

- le déficit de la section d'exploitation d'investissement qui s'élève à 97 676.13 €
- l'excédent global de la section de fonctionnement qui s'élève à 177 654.41 €

Décide :

- d'affecter la somme de 152 548.06 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget de l'exercice 2011.
- de reporter la part non affectée de l'excédent de la section d'exploitation, soit 25 106.35 €, en recettes la section d'exploitation du budget de l'exercice 2011.

VOTE DU BUDGET 2011 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe, pour l'exercice 2011, du service de l'assainissement a été voté à l'unanimité des conseillers présents moins la voix de M. Giroud qui s'est abstenu.

Il s'équilibre avec les montants suivants :

Section d'exploitation : 837 709.45 €
Section d'investissement : 1 088 354.58 €

Les principaux travaux d'investissement sont la fin des travaux de la STEP d'Albens, le schéma directeur d'assainissement et l'extension du réseau pour desservir le Lonjeret à Albens.

Ont signé au registre les membres votants désignés ci-dessus.

CONVENTIONS D'OBJECTIFS DES ASSOCIATIONS

Monsieur le président présente les subventions pour les différents organismes et donne lecture des conventions à intervenir avec les associations bénéficiant d'une aide égale ou supérieure à 23 000 €.

Messieurs Alain Cadan et André Picon ne prenant pas part à la décision, les vingt et un conseillers votants après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclarent :

- approuver les termes de la convention avec "l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais" fixant les objectifs de la politique jeunesse
- limiter le montant à 100 000 euros de subvention pour l'association en attendant une réponse sur leur budget proposé.
- approuver les termes de la convention avec l'association "Ecole de musique de l'Albanais" fixant le montant de la subvention à 32 500 €,
- approuver l'ensemble des attributions dont le montant est inscrit au compte 6574 du budget voté lors du dernier conseil et dont le détail par organisme est joint en annexe de ce même budget.

EXTENSION ZA ENTRE2LACS – APPROBATION DU DOSSIER DE DUP

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet d'aménagement en vue de l'extension de la zone d'activité Entre deux Lacs située sur la Commune d'Albens.

Monsieur le Président rappelle les raisons et les objectifs de ce projet, notamment destiné à désenclaver les zones industrielles existantes : Entre deux Lacs, Chaudanne et Orly (soit 43 sociétés, 500 emplois) en assurant ainsi une connexion directe sur l'axe routier Annecy-Chambéry. Cette mesure permettrait de réduire considérablement les nuisances occasionnées par les poids-lourds en centre-ville. Le tracé de cette voie venant sur le giratoire initialement envisagé lors du projet de déviation, ce point permettant ainsi la compatibilité des deux projets. Le tracé de cette voie permettra la viabilisation des terrains la bordant contribuant ainsi au financement des travaux à engager.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition des terrains constituant l'assiette de l'aménagement.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des négociations amiables ont été engagées auprès des propriétaires concernés et qu'il serait souhaitable, en vue d'obtenir la maîtrise complète des emprises, d'engager une procédure en vue de déclarer ce projet d'utilité publique.

Le conseil communautaire:

- Accepte la réalisation de ce projet d'extension et de désenclavement de la zone d'activités Entre Deux Lacs
- Décide de procéder à l'acquisition de l'ensemble des biens concernés par le projet soit à l'amiable soit par voie d'expropriation,
- Approuve les dossiers présentés à soumettre aux enquêtes publiques,
- Demande à Monsieur le préfet de Chambéry d'engager les enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et à la poursuite de la procédure d'expropriation et notamment toutes les notifications, offres et mémoires de la Communauté de Communes.

BELVEDERE DE LA CHAMBOTTE

CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE CCCA/CALB

M. Président rappelle le projet de rénovation et de mise en valeur du Belvédère de la Chambotte mené par la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) et par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Par souci de cohérence avec le projet d'ensemble et une recherche de mutualisation des moyens, la CALB envisage de déléguer à la CCCA, pour exercer en son nom et pour son compte, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'aménagement pour la restauration et la mise en valeur du belvédère de la Chambotte.

M. le Président propose aux membres de l'Assemblée d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la CALB à la CCCA.

Le conseil communautaire:

- autorise le Président à signer la dite convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

CONVENTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CCCA/CALB

M. le Président rappelle le projet de rénovation et de mise en valeur du Belvédère de la Chambotte mené par la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) et par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Pour poursuivre les études en cours et engager les phases de réalisation, la CCCA prévoit de faire appel à une aide technique et a souhaité confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la CALB qui sera réalisée à titre gracieux.

Le conseil communautaire:

- autorise le Président à signer la dite convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

AVENANT TRANSFERT CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE TAMATA

M. le Président rappelle le projet de rénovation et de mise en valeur du Belvédère de la Chambotte mené par la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) et par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Pour poursuivre les études en cours et engager les phases de réalisation, la CCCA demande le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte TAMATA et la fin du groupement de commande avec la CALB correspondant par avenant.

Le conseil communautaire:

- autorise le Président à signer un avenant dans ce sens ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

DEMANDE TRANSFERT PERMIS DE DEMOLIR ET PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Président rappelle le projet de rénovation et de mise en valeur du Belvédère de la Chambotte mené par la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) et par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Pour poursuivre les études en cours et engager les phases de réalisation, la CCCA demande le transfert du permis de construire et du permis de démolir déposés la semaine dernière par la CALB, pour le compte de la CCCA.

Le conseil communautaire:

- demande le transfert du permis de construire et du permis de démolir déposés la semaine dernière par la CALB, pour le compte de la CCCA.

- autorise le Président à signer tout document dans ce sens ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER LE COMPROMIS D'ACHAT IRREVOCABLE

M. le Président rappelle le projet de rénovation et de mise en valeur du Belvédère de la Chambotte mené par la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) et par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

Pour poursuivre les études en cours et engager les phases de réalisation d'ici septembre, il convient de signer un compromis de vente irrécouvrable avec la CALB définissant une division en volume des deux bâtiments et une division parcellaire du terrain, ce document permettant de définir les futures propriétés de chacun. L'acte de vente définitif sera présenté dans les prochains mois et respectera les conditions initiales soit une répartition à 75/25 entre la CCCA et la CALB pour un prix fixé à 300 000 €.

Le conseil communautaire:

- autorise le Président à signer le compromis d'achat irrévocable présenté ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

DELIBERATION FIXANT LE PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF.

M. le Président rappelle le projet de rénovation et de mise en valeur du Belvédère de la Chambotte mené par la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA) et par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB).

M. Marin présente l'Avant Projet Détaillé établi par le bureau d'architectes TAMATA.

L'estimation du coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 873 080, 00 € TTC. M. Marin rappelle que la participation de la CCCA s'élève à un quart des dépenses.

Il présente également les deux options proposées :

1 – Eau chaude sanitaire solaire pour un montant de 8 800,00 € HT,

2 – Accessibilité de la terrasse au dessus du bâtiment existant (cuisines) pour vision panoramique : 38 000 € HT.

Il est précisé que cette terrasse sera complémentaire de la terrasse du restaurant : accès libre plus en hauteur et uniquement réservée à l'observation mais accessible seulement par escalier (coût d'installation d'un ascenseur trop élevé) ; tandis que la terrasse du bas est en partie en accessibilité handicapé et destinée également à la consommation (tables).

La commission Tourisme a formulé un avis favorable à ces deux options.

Le coût définitif s'élèverait donc à 929 052.80 € TTC. Le plan de financement s'établit comme suit :

Libellés	Coût Acquisition	Travaux aménagement Montant TTC	Tx amngt avec Subvention accordée	Hypothèse : Subventions possibles
			Montant HT	Montant HT
Acquisition	1 200 000 €			
Cout APD, avec MOE, réestimé après APS (1ère estimation de 850.000€ TTC avant APS)		929 052 €	776 799 €	776 799 €
Subvention accordée dans CDDRA			-156 000 €	-156 000 €
Subvention DDR déposée en 2011				-100 000 €
Subention CG 2011 (Plan tourisme : aide sur partie publique)				-100 000 €
Reste à CCCA + CALB	1 200 000 €		620 799 €	420 799 €
75% CALB	900 000 €		465 599 €	315 599 €
25% CCCA	300 000 €		155 200 €	105 200 €

Le conseil communautaire:

- valide l'Avant Projet Détaillé établi par le bureau d'architectes TAMATA, le coût du projet et les deux options proposées.
- sollicite une subvention auprès de la région au titre du DRRA pour 156 000 euros,
- sollicite le Conseil Général au titre du plan tourisme pour 100 000 euros

CONVENTION ACTES

M. le président expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Le décret précité permet au préfet de suspendre l'application de la convention lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive. Alors que le cahier des charges de la télétransmission a une portée nationale, la convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'Etat et la collectivité pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges (c'est à dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

La Communauté de Communes du Canton d'Albens via la plate-forme FAST est désormais en capacité technique de mettre en œuvre la télé transmission des actes au service préfectoral compétent.

Le président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à conclure la convention correspondante avec Monsieur le préfet de la Savoie.

Le conseil communautaire:

- autorise le Président à signer la convention fixant les conditions de fonctionnement du dispositif de télétransmission aux services préfectoraux.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA REMISE EN CONCURRENCE DES MARCHES D'ASSURANCES DE LA CCCA

M. le président rappelle qu'au terme d'une consultation, l'ensemble du marché des assurances de la Communauté de Communes a été renouvelé pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008. En conséquence, l'ensemble des marchés d'assurance sera à remettre en concurrence d'ici la fin de l'année 2011.

Afin de choisir la meilleure offre et vu le coût proche de 30 000 euros par an des assurances payé par la CCCA, il est proposé de lancer une consultation afin de choisir un cabinet spécialisé pour préparer le dossier de consultation et étudier les offres.

Le conseil communautaire:

- lance une consultation pour la remise en concurrence des marchés d'assurances de la Communauté de Communes
- autorise le Président à signer tous document allant dans ce sens.

ASSAINISSEMENT: MARCHE DES VIDANGES DE FOSSE

Le marché de la prestation de vidange des fosses d'assainissement non collectif avec la SCAVI étant arrivé au terme à la fin de l'année 2010, une nouvelle consultation pour le marché de vidange a été lancée pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

M.Paget, Vice-président en charge de l'assainissement présente un rapport de cette consultation :

PRESTATION	SCAVI	ORTEC
Vidange < 1500 l.	Hydrocurage	132.50 €
	Séparation de phases	164.30 €
Vidange < 3000 l.	Hydrocurage	159.00 €
	Séparation de phases	222.60 €
Traitement	MES < 40 g/l	38.25 €
	MES > 40 g/l	63.60 €
Plus-values diverses	Tuyau d'aspiration 10 m.l.	5.30 €
	Vidange au m3 supplémentaire	21.20 €

	au-delà de 3000 litres		
	Forfait de déplacement	39.22 €	35.00 €
T.V.A.		5.50%	5.50%

Simulation pour la vidange d'une fosse de 1500 litres			
		TTC	TTC
	Hydrocurage	200.32 €	172.76 €
	Séparation de phases*	213.69 €	150.34 €
Simulation pour la vidange d'une fosse de 3000 litres			
	Hydrocurage	288.81 €	292.76 €
	Séparation de phases*	315.55 €	247.93 €
Simulation pour la vidange d'une fosse de 4000 litres			
	Hydrocurage	351.53 €	379.80 €
	Séparation de phases**	335.73 €	312.54 €

*simulation pour volume recyclé : 1/3

**simulation pour volume recyclé : 1,5 m3

Présentant les mêmes qualités techniques (possibilité d'une séparation de phases), il est proposé de retenir l'offre de la société Ortec pour la campagne 2011 sur la base de ce bordereau de prix.

Le conseil communautaire:

- approuve et choisi l'offre remise par l'entreprise Ortec pour la campagne de vidanges des assainissements non collectifs pour l'année 2011,
- autorise M. le Président à signer l'offre correspondante et à la mettre en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES.